

Fiche de données de sécurité

PermeOx® Ultra

FDS n° : 1305-79-9-2
Date de révision: 2018-01-31
Version 2.02



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom chimique	MÉLANGE DE PEROXYDE DE CALCIUM
Nom du produit	PermeOx® Ultra
Synonymes	Peroxyde de calcium
No.-CAS	1305-79-9
No.-CE	215-39-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée :	Applications environnementales; Pour la dépollution des nappes phréatiques
Restrictions d'utilisation	Aucun usage à déconseiller ont été identifiés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	PeroxyChem LCC Représentant exclusif: PeroxyChem Spain s.l.u. C/ Afueras s/n 50784 La Zaida (Zaragoza) Espagne Tel: +34 976 179600
-----------	---

Adresse e-mail	sdsinfo-emea@peroxychem.com
----------------	-----------------------------

1.4 Numéro d'appel d'urgence

La Zaida:
Tel: +34 976 17 96 00
Fax: +34 976 17 96 01

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Classé comme dangereux conformément à la directive (CE) No 1272/2008.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 Irritant pour le système respiratoire
Matières solides comburantes	Catégorie 2

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases H mentionnées.

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires

conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer
 P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles
 P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P261 - Éviter de respirer les poussières

2.3 AUTRES INFORMATIONS

Dangers généraux

Réagit avec l'humidité pour produire de l'oxygène

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation Substance multiconstituée

MÉLANGE DE PEROXYDE DE CALCIUM

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Peroxyde de calcium	Present	1305-79-9	>75	Eye corr. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Ox. Sol. 2 (H272)	Ongoing
Calcium (hydroxyde de)	Present	1305-62-0	<25	Eye corr. 1 (H318) Skin irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335)	-

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases H mentionnées

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact cutané	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires ou d'inconfort persistants, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau et faire boire beaucoup d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir et ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des renseignements sur les soins à administrer. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Le contact avec les yeux peut provoquer des lésions de la cornée et des blessures irréversibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Inonder d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits
En cas d'incendie, se décompose et libère de l'oxygène qui intensifie l'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer ou ramasser à la pelle tous les déchets et les transférer dans un fût, puis en étiqueter le contenu pour élimination. Ne pas verser le produit dans les récipients ou réservoirs d'origine à cause du risque de décomposition. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart de la matière déversée. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Ne pas jeter le matériau en poudre à l'égout; Les ruissellements vers les égouts peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion

6.4 Référence à d'autres sections.

Voir la section 13 pour toute information d'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Éviter toute humidité si le produit est mélangé avec des substances biologiques ou des matériaux combustibles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver bien fermé, au frais et au sec. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Réagit à l'humidité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Matières à éviter

Métaux lourds. Matériaux inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se reporter à la Section 1 et à l'annexe.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Le produit ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites d'exposition professionnelle auraient été établies pour la CEE ou ses membres

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	Irlande
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 5 mg/m ³	STEL 15 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³ STEL 15 mg/m ³
Nom chimique	France	Espagne	Portugal
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³
Nom chimique	Allemagne	Italie	Pays-Bas
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	AGW 1 mg/m ³		TWA 5 mg/m ³
Nom chimique	Danemark	Finlande	Norvège

Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³ STEL 5 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Autriche	Slovénie
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	LLV 3 mg/m ³ STV 6 mg/m ³	STEL 4 mg/m ³ TWA 2 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³
Nom chimique	Slovaquie	Suisse	Belgique
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 5 mg/m ³	SS-C** TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Pologne	Estonie
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 5 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³ STEL 6 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³
Nom chimique	Lettonie	Lituanie	République tchèque
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 5 mg/m ³	S* TWA 5 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³ Ceiling 4 mg/m ³
Nom chimique	Roumanie	Bulgarie	Russie
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 5 mg/m ³	TWA 5.0 mg/m ³	S* MAC 2 mg/m ³
Nom chimique	Grèce	Hongrie	Croatie
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Mettre en place une ventilation adaptée.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Protection respiratoire

Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière): Masque à poussière efficace. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux/du visage

En cas d'exposition à la poussière, aux éclaboussures, à la brume ou aux vaporisations, porter des lunettes de protection ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes en caoutchouc ou en plastique.

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques adaptés en caoutchouc/latex/néoprène ou autre. Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les réutiliser. Inspectez régulièrement l'absence de fuites.

Mesures d'hygiène

De l'eau propre (de préférence un poste pour le lavage des yeux) et une douche de décontamination doivent être disponibles en cas de contamination des yeux ou de la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	poudre
Couleur	blanc
État physique	solide
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Sans objet
pH	11.4 - 11.7 à 25 °C
Point d'éclair	Ininflammable Aucune information disponible

Point/intervalle de fusion	Se décompose en cas d'échauffement @ ~275 °C
point de congélation	Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	produit est non auto-inflammable
Propriétés explosives	Non-explosif
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité relative	~ 2.92
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Faiblement soluble
viscosité	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	275 °C

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Masse volumique apparente	45 34 pi ³ (non tassé) 72.8 (CaO2)
Aucune information disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Contamination, chaleur, et humides conditions permettra d'améliorer et d'accélérer la décomposition. Cependant, contrairement à la plupart des oxydants, la décomposition est endothermique.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur. (se décompose à 275 °C). L'air humide. Contamination. Broyage avec des substances biologiques.

10.5 matières incompatibles

Métaux lourds. Matériaux inflammables.

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxygène, qui entretient la combustion. Oxydes de calcium

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 dermal	> 10 g/kg (rat)
DL50 oral	> 5 g/kg (rat)
CL50 par inhalation	> 17 mg/l 1 h (rat)

Contact cutané	Not irritating.
Contact oculaire	Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité.
Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires.

Toxicité chronique**Sensibilisation**

Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit.

Mutagénicité

Ce produit n'est pas considéré comme mutagénique par les instituts de recherche.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité****Effets écotoxicologiques**

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Calcium (hydroxyde de)		96 h LC50: = 160 mg/L (Gambusia affinis) static		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité n'appartient à une substance inorganique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT / vPvB n'est pas requis pour les substances inorganiques

12.6 Autres effets néfastes

Stéarates.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination du produit/de l'emballage** Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.**Emballages contaminés**

Vider le contenu restant. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID****ONU/n° d'identification**

UN 1457

Nom d'expédition

MÉLANGE DE PEROXYDE DE CALCIUM

Classe de danger

5.1

Groupe d'emballage

II

IMDG/IMO

ONU/n° d'identification	1457
Nom d'expédition	MÉLANGE DE PEROXYDE DE CALCIUM
Classe de danger	5.1
Groupe d'emballage	II

ICAO/IATA

ONU/n° d'identification	1457
Nom d'expédition	MÉLANGE DE PEROXYDE DE CALCIUM
Classe de danger	5.1
Groupe d'emballage	II

Symbole(s)**Dangers pour l'environnement**

Ce produit ne contient pas de substances chimiques classées comme polluant marin selon le DOT

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Selon les recommandations des Nations Unies pour le transport des marchandises dangereuses.

Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC Voir ci-dessus IMDG

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	DSL (Canada)	EINECS/ELI NCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)	NZIoC (Nouvelle-Z élande)
Peroxyde de calcium 1305-79-9	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Directive 2008/98/CE relative aux déchets
applicable

les armes chimiques (CWC)

Sans objet

UE - Exportations et importations de produits chimiques dangereux (Règlement (CE) n° 304/2003)

Sans objet

Classe de contamination (Allemagne):

Aucune information disponible

15.2 Rapport sur la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas encore été effectuée pour cette substance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Date d'émission : 2017-10-17**Restrictions d'utilisation**

Ce produit est destiné ou des applications recommandées sont les suivantes: Applications environnementales, Pour la dépollution des nappes phréatiques

Date de révision: 2018-01-31**Remarque sur la révision** sections de la FDS mises-à-jour: 2, 11, 14**List of Abbreviations and Acronyms**

ATE Acute Toxicity Estimate
 ADR European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
 AND European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 CE50 Concentración Efectiva Media
 CEN European Committee for Standardisation
 C&L Classification and Labelling
 CLP Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008
 CLV Ceiling Limit Value Par CAS# Chemical Abstracts Service number
 CMR Carcinogen, Mutagen, or Reproductive Toxicant
 CSA Chemical Safety Assessment
 CSR Chemical Safety Report
 DNEL Derived No Effect Level
 DOT Department of Transportation
 DPD Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC
 DSD Dangerous Substances Directive 67/548/EEC
 DU Downstream User
 EC European Community
 ECHA European Chemicals Agency
 EC-Number EINECS and ELINCS Number (see also EINECS and ELINCS)
 EEA European Economic Area (EU + Iceland, Liechtenstein and Norway)
 EEC European Economic Community
 EINECS European Inventory of Existing Commercial Substances
 ELINCS European List of notified Chemical Substances
 EN European Standard
 EQS Environmental Quality Standard
 EU European Union
 Euphrac European Phrase Catalogue
 EWC European Waste Catalogue (replaced by LoW –see below)
 FDS Ficha de Datos de Seguridad
 GES Generic Exposure Scenario
 GHS Globally Harmonized System
 IATA International Air Transport Association
 ICAO-TI Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
 IMDG International Maritime Dangerous Goods
 IMO International Maritime Organization
 IMSBC International Maritime Solid Bulk Cargoes
 IT Information Technology
 IUCLID International Uniform Chemical Information Database
 IUPAC International Union for Pure Applied Chemistry
 JRC Joint Research Centre
 Kow octanol-water partition coefficient
 LC50 Lethal Concentration to 50 % of a test population
 Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)
 LE Legal Entity
 LLV Level Limit Value
 LoW List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
 LR Lead Registrant
 M/I Manufacturer / Importer
 MS Member States
 MSDS Material Safety Data Sheet
 NOEC No observed effect concentration
 OC Operational Conditions
 OECD Organization for Economic Co-operation and Development

OEL Occupational Exposure Limit
OJ Official Journal
OR Only Representative
OSHA European Agency for Safety and Health at work
PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PEC Predicted Effect Concentration PNEC(s) Predicted No Effect Concentration(s)
PPE Personal Protection Equipment (Q) SAR Qualitative Structure Activity Relationship
REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 1907/2006
RID Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
RIP REACH Implementation Project
RMM Risk Management Measure
SCBA Self-Contained Breathing Apparatus
SDS Safety data sheet
SIEF Substance Information Exchange Forum
SME Small and Medium sized Enterprises
STEL Short-term exposure limit
STOT Specific Target Organ Toxicity (STOT)
RE Repeated Exposure (STOT)
SE Single Exposure Par SVHC Substances of Very High Concern
TSCA Toxic Substances Control Act
TWA Time Weighted Average
UN United Nations
vPvB Very Persistent and Very Bioaccumulative / mPmB Muy Persistente y Muy Bioacumulativo
WGK Wassergefährdungsklassen

Avis de non-responsabilité

Les informations et les recommandations de la présente FDS (y compris les données et les mentions) sont présumées exactes par PeroxyChem à la date de publication. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST ACCORDÉE QUANT À L'ADAPTATION À UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE, LA VALEUR COMMERCIALE OU TOUT AUTRE ASPECT DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE FDS. Ces informations ne concernent que le produit spécifiquement décrit, et sont susceptibles de ne pas être applicables s'il est employé en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé. En outre, les conditions et méthodes d'utilisation étant hors du contrôle de PeroxyChem, PeroxyChem décline toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou s'appuyant sur de telles informations.

Préparé par

PeroxyChem

© 2018 PeroxyChem. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité